



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20020
18 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 JUILLET 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une lettre datée du 17 juillet 1988, qui vous a été adressée par S. E. Hojjatoleslam Seyed Ali Khamenei, Président de la République islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

ANNEXE

Lettre datée du 17 juillet 1988, adressée au Secrétaire général
par le Président de la République islamique d'Iran

Je vous prie d'accepter, avec mes chaleureuses salutations, mes vœux les plus sincères pour que les efforts que vous déployez pour instaurer la paix et la justice soient couronnés de succès.

Comme vous le savez, le brasier de la guerre que le régime iraquien a déclenché le 22 septembre 1980 par l'agression qu'il a lancée contre l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran a maintenant atteint des proportions sans précédent, embrasant d'autres pays et engloutissant même d'innocents civils.

La mort de 290 innocents, causée par la destruction d'un Airbus de la République islamique d'Iran abattu par l'un des navires de guerre américains dans le golfe Persique, en est une manifestation flagrante.

Etant donnée cette situation, les efforts que vous déployez pour faire appliquer la résolution 598 (1987) revêtent une importance particulière. La République islamique d'Iran vous a toujours offert son assistance et son appui pour la réalisation de cet objectif. Dans cette optique, nous avons décidé de déclarer officiellement que la République islamique d'Iran, jugeant qu'il est d'une importance cruciale de sauver des vies humaines et d'instaurer la justice ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales, accepte la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Nous espérons que cette déclaration officielle de la position de la République islamique d'Iran vous aidera à poursuivre vos efforts, pour lesquels notre soutien et notre gratitude vous ont toujours été acquis.

Le Président de la République
islamique d'Iran,

(Signé) Seyed Ali KHAMENEI
